



COMMISSION CHIENS COURANTS

EXAMEN POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT

DE CHIEN RAPROCHEUR

(CCR)

PREAMBULE :

La synthèse technique globale en est la suivante :

La période qui s'écoule avant le lancer, indispensable pour la chasse du sanglier notamment sur les territoires très escarpés est de moins en moins privilégiée du fait de l'abondance de sangliers un peu partout en France. Les Clubs du PORCELAINE, du GRIFFON NIVERNAIS depuis plusieurs années, rejoints par les Clubs du FAUVE de BRETAGNE et des COURANTS SUISSES, ont réalisé quelques expériences très intéressantes et significatives quant à la fiabilité des résultats. Ces épreuves sont destinées à sélectionner les meilleurs sujets, lesquels seront les reproducteurs incontournables de nos races spécialisées dans le rapprocher du sanglier.

La réflexion commune est la suivante : toutes les régions Françaises n'ont pas le même climat, le même biotope ni les mêmes traditions; tout le monde ne conduit pas ses chiens de la même façon selon qu'il chasse à courre ou à tir, qu'il chasse en plaine (semis ou labours, prairies, etc....) ou en montagne dans des grands massifs très boisés, très épais ou dans de grandes futaies (Est) ou sur les territoires grandioses et escarpés du midi de la France (Alpes, Pyrénées) et de la Corse.

Les rapprocheurs sont indispensables, mais ils doivent aussi être créancés suivant les régions où les populations de cervidés et autres ongulés sont très importantes. Il faudra toujours des rapprocheurs capables de chasser des voies froides de la nuit, très souvent sur de longues distances afin de pouvoir lancer les sangliers baugés et ce bien souvent sans l'aide du conducteur qui ne peut plus suivre.

En conséquence de grandes qualités sont demandés à nos chiens : calme -méthode ténacité -application nez- gorge et créance.

La démarche, qui est simplement guidée par le souhait de conserver et d'améliorer les races, conduit aujourd'hui à établir en commun un projet règlement, lequel pourrait servir de base à la mise en place de ces épreuves tant souhaitées par de nombreux utilisateurs de chiens courants dans la voie du sanglier.

Cette synthèse de règlement reprend les caractéristiques positives de chacune des actions entreprises par les différents Clubs. Mais en aucun cas elle n'a vocation à se substituer aux épreuves de Brevet de Chasse sur sanglier actuelles lesquelles, bien qu'imparfaites, restent un outil de sélection de base globale.

REGLEMENT ADMINISTRATIF :

L'objectif de ces épreuves n'est pas de remplacer les épreuves de Brevet de Chasse mais de mettre en évidence les qualités de rapprocheur de nos chiens courants, afin de déterminer des lignées de rapprocheurs, en consignnant ces qualités sur les carnets de travail et le pedigree du chien.

Un chien rapprocheur catégorie « G » est un chien qui est capable de prendre une voie de la nuit, de la suivre en donnant de la voix, d'arriver à la bauge et de lancer les sangliers, (pratique traditionnelle de la chasse du sanglier au chien courant).

L'organisation se fera en terrain libre, sur voies naturelles, assez vaste et bien pourvu en sangliers, la présence d'autres animaux permettra de contrôler la créance des chiens.

Le jury sera composé d'au moins un juge qualifié Cat « G », lequel sera Président de Jury et d'un stagiaire ou qualifié « G » (à noter que chaque juge devra signer un rapport d'examen de chien rapprocheur à l'identique des Brevets de chasse).

Des accompagnateurs locaux, connaissant bien la chasse du sanglier, la chasse au chien courant et le territoire, seront mis à disposition du jury (8 par jour), lesquels accompagneront les concurrents lors de la recherche de pieds, le jury et le concurrent lors de l'épreuve. L'accompagnateur sera mis à disposition des concurrents par le Président du Jury, en collaboration avec l'organisateur. En aucun cas un concurrent ne choisit lui-même son accompagnateur.

Ces épreuves se déroulent dans la période légale autorisée : de l'ouverture générale de la Chasse au 31 mars.

Des chasseurs locaux, accompagnés de chiens expérimentés partiront également à la recherche de pieds au cas où un conducteur n'en trouverait pas. A leur retour, ils feront part de leur recherche aux juges.

Afin de donner le plus de chance possible aux concurrents, les chasseurs locaux prendront les territoires les plus éloignés et laisseront les meilleurs aux concurrents conducteurs de chiens.

Autorisations de la DDAF et de la DSV sont obligatoires.

Autorisation des détenteurs de droit de chasse.

Autorisation de la Société régionale Canine territorialement compétente.

Les épreuves feront l'objet d'un calendrier qui sera soumis à la Commission des chiens courants de la SCC lors de la réunion de septembre.

Les dossiers avec toutes les pièces nécessaires, y compris l'accord des juges, devront parvenir à la Commission chiens courants au plus tard le 15 Août de l'année en cours sous couvert du Club de race organisateur.

Un examen de TAN pourra avoir lieu avant l'épreuve pour les chiens engagés postulant à la confirmation à titre initial.

Les chiens provenant de départements infestés par la rage doivent fournir une photocopie du certificat de vaccination antirabique valide lors des engagements.

Les feuilles d'engagement seront demandées à l'organisateur et retournées à celui-ci au plus tard 3 semaines avant l'épreuve.

Des exemplaires de bulletins d'engagement officiels seront remis par le Club de race à l'organisateur.

Une participation aux frais sera demandée à l'engagement. Cette participation est fixée à 40€ par chien et pourra être révisée annuellement par la commission « Chiens courants ».

Le paiement se fera par chèque ou autre moyen de paiement à l'ordre du Club de race organisateur.

Le Club de race aura la charge des frais de déplacement des juges.

L'organisateur local prend en charge l'hébergement et les repas des juges.

Un compte-rendu de la prestation de chaque chien sera établi par le jury suivant un modèle joint en annexe.

Celui-ci, accompagné du palmarès, sera adressé par l'organisateur dans un délai de 3 semaines suivant l'épreuve à :

- la Commission des chiens courants
- à chaque Club de race concernée

DEROULEMENT :

Les examens se dérouleront sur 2 ou 3 jours avec 2 jurys par jour. Chaque jury avec 1 juge SCC minimum aura 4 chiens à juger par jour.

Age minimum de participation du chien : 12 mois.

Rendez-vous fixé à 7 heures.

Première partie :

Départ pour la recherche des pieds avec l'aide d'un accompagnateur local désigné par le président du jury. Durée de la recherche, 2 heures (de 7h à 9 h).

Dès que le chien de pied signale une bonne brisée ou une rentrée, le conducteur arrête le chien, brise l'entrée en s'assurant, si possible, de la bonne direction, en évitant de faire trop de bruit afin de ne pas déranger les sangliers, au cas où ils seraient baugés à proximité. Le conducteur et son accompagnateur

reviennent au rendez-vous et font part de leurs constatations au juge, lequel prend note du lieu-dit qu'il fera figurer au compte rendu.

La voie trouvée sera balisée (brisée) et sera reprise par le même chien, après le tirage au sort de l'ordre de passage.

A 9h30, tous les concurrents reviennent au rendez-vous, qu'ils aient trouvé un pied ou non.

Ceux qui ont trouvé un pied participent au tirage au sort.

Ceux qui n'ont pas trouvé de pied ont le choix entre ;

- aller reconnaître les pieds trouvés par les chasseurs locaux et les accepter
- repartir et poursuivent leur recherche jusqu'à ce qu'ils trouvent

Ils passeront l'examen de rapprocher à la suite des premiers candidats, dans l'ordre de leur arrivée au rendez-vous.

Si pour une raison dûment justifiée au président du jury, un concurrent n'était pas présent au tirage au sort, il passera automatiquement en 4^{ème} position.

Un juge prend les nombres pairs et l'autre les nombres impairs. C'est le président du jury qui décide lequel d'entre eux sera pair et impair.

HORAIRES DE PASSAGE :

Juge N° impairs

Chien N°1 de 10h00 à 11h00

Chien N°3 de 11h15 à 12h15

Chien N°5 de 14h00 à 15h00

Chien N°7 de 15h15 à 16h15

Juge N° pairs

Chien N°2 de 10h00 à 11h00

Chien N°4 de 11h15 à 12h15

Chien N°6 de 14h00 à 15h00

Chien N°8 de 15h15 à 16h15

Les concurrents et les juges se rendent sur le terrain pour l'épreuve, les suivants seront présents sur la brisée 30 minutes avant l'heure avec l'accompagnateur.

Deuxième partie :

A 10 heures, début des examens pour l'obtention du CCR (Certificat de Chien Rapprocher).

Un accompagnateur local connaissant parfaitement le territoire sera mis à disposition du juge avant l'examen, lequel lui servira de guide de même qu'au conducteur concurrent.

Il sera à la disposition du juge.

CONDITIONS

Le chien mis à la voie devra en reconnaître. Il sera alors découplé et devra se récrier suffisamment sur la voie qu'il poursuivra jusqu'à la fin du temps imparti (1 heure). Toutefois, le juge pourra accorder ¼ d'heure de plus s'il juge que le chien, bien sur la voie, risque d'aboutir à un lancer imminent.

Dans tous les cas, le Certificat de Chien Rapprocher (CCR) ne pourra être décerné qu'à condition qu'il y ait un lancer, et que le rapprocher ait lieu sur une distance suffisante estimée à 500 mètres environ.

Un chien ayant rapproché pendant tout le temps imparti plus la prolongation d'1/4 d'heure accordée sans avoir lancé, n'aura pas droit au certificat de chien rapprocher. Cependant, si le chien a rapproché correctement jusqu'à la fin du temps réglementaire sans avoir lancé, il obtiendra le **Test d'Aptitude à Rapprocher (TAR)** et pourra se représenter à l'examen lors d'une prochaine session.

Si le chien ne reconnaît pas le pied sur lequel il a été découplé, ou si sa prestation est insuffisante, il sera déclaré « **insuffisant** » .

Au bout de 3 qualificatifs « insuffisants » consécutifs, le chien n'aura plus droit à participer à l'examen pour l'obtention du Certificat de Chien Rapprocher.

Le test d'aptitude à rapprocher (TAR) sert uniquement de constat, mais ne donne aucun droit à un diplôme. Il sera mentionné sur le carnet de travail.

Le juge peut arrêter la prestation d'un chien avant la fin du temps imparti (sonnerie un coup long)

- 1° s'il y a lancer (la menée n'est pas jugée) le chien sera alors repris le plus rapidement possible par le conducteur

- 2° s'il estime que le travail n'est pas conforme au règlement par exemple :

a) - distance parcourue insuffisante (inférieure aux 500 mètres demandés)

b) - travail du chien insuffisant pendant les 15 premières minutes,

c) – le chien ne prend pas le pied au découpler

HOMOLOGATION DU CERTIFICAT DE CHIEN RAPPROCHEUR.

Le CCR ne donne pas droit au CACT.

- 3 TAR successifs ne donnent pas droit au CCR.

Afin que cet examen soit homologué et soit mentionné sur le pedigree (CCR), le chien devra avoir obtenu 2 certificats (CCR) sous deux juges différents.

Le Certificat de Chien rapprocheur donne droit à la classe travail en exposition.

Fait à Aubervilliers le 19 mai 2011

Le Pt de la SCC
Gérard Arthus



EXAMEN POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE CHIEN RAPPROCHEUR

CCR catégorie G (sanglier à tir)

Dates : lieu :

Club organisateur :

Nom du juge :

COMPTE-RENDU

Chien N° :

Temps : Date : vendredi..... Samedi..... Dimanche..... (1)

Chien de race : sexe.....

Conformité au standard : Assez bon - bon - très bon- excellent (rayer les mentions inutiles)

Qualificatif obtenu en Nationale d'Elevage ou en Régionale d'Elevage : lieu date.....

Nom du chien (avec Affixe)

N° d'identification : N° de L.O.F : Né le.....

Appartenant à : Adresse :

Pied : trouvé par le chien ou donné par l'organisation (1)

Mis à la voie à :h..... au lieu dit :

Distance parcourue approximativement :mètres – Temps écoulé.....mn

Compte rendu :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A obtenu : le Certificat de Chien Rapprocheur (1)

Ajourné : le Test d'Aptitude à Rapprocher (1)

A participé : Insuffisant (1)

Signature du Juge :



EXAMEN POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE CHIEN RAPPROCHEUR

CCR catégorie G (sanglier à tir)

Date :

lieu :

Club organisateur :

FEUILLE d'ENGAGEMENT

Nom du chien avec affixe :

Sexe : Date de naissance : N° de LOF :

N° de tatouage : ou de Transpondeur :

Qualificatifs obtenus en Nationale d'Élevage ou Régionale d'Élevage BON – TRES BON - EXC

Date : Lieu : Date : Lieu :

Date : Lieu : Date : Lieu :

Numéro du carnet de travail :

Producteur :

Adresse :

CP : Ville : Tel :

Propriétaire :

Adresse :

CP : Ville : Tel : email.....

Frais d'engagement 40€ à l'ordre du club :

L'engagement est à renvoyer à :

..... Date limite :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, décès des chiens engagés et accidents causés par ceux-ci.

Les concurrents s'engagent à respecter les règlements.

Fait à :

Le :

Signature :



EXAMEN POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE CHIEN RAPPROCHEUR CCR catégorie G (sanglier à tir)

Dates : lieu Département.....

Club organisateur : PALMARES jour de passage.....

N° tirage au sort	Nom du chien avec affixe	Race	Sexe	Né le	N°LOF	N°tatouage	Nom, adresse, téléphone du propriétaire	Conformité au standard	Test d'aptitude à rapprocher	Certificat Chien rapprocheur	Observations
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
JUGE MONSIEUR :			A renvoyer au responsable des résultats de la Commission Chiens Courants de la Société Centrale Canine 3 semaines au plus tard après l'épreuve.					Qualificatif date : Lieu :	TAR OUI NON	CCR OUI NON	



RAPPORT D'EXAMEN DE CHIEN RAPPROCHEUR

A renvoyer au responsable désigné par la Commission Chiens Courants

Dates	Lieu	CAT	Club Organisateur	Chiens		Qualificatifs décernés			
				Présentés	Classés	TAN	TAR	CCR	INS

	JURY 1	JURY 2
	Président 1 Juge SCC qualifié	Juge 1 SCC Qualifié ou Stagiaire
NOM		
PRENOM		
TITRE (1)		
SIGNATURE		

(1) Qualifié ou Stagiaire